





**EHPAD « Florentine Carnoy »
Etablissement public médico-social**

13 rue du Général Leclerc
80300 WARLOY BAILLON

 03 22 40 55 08

 03 22 40 30 28

carole.therasse@seneos.fr



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Warloy Baillon.

Ce document a été élaboré conformément au code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.S.A.F.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.

Vos données

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement ou service et sont protégées par le secret médical

Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux relevant du corps médical précité ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres ;

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

Vos interlocuteurs

Le Président du Conseil d'Administration : SENEOS

La directrice : Mme MADUREL Corinne

La directrice adjointe : Mme LEBLOND Lucile

La cadre de santé : Mme VILBERT Sylvie

La psychologue : Mme ELIES Christel

Le secrétariat : Mme THERASSE Carole

Responsable hôtelière : Mme PETIT Valérie

L'animatrice : Mme BOURDET Mathilde

La responsable de la lingerie :

Mme BRAILLY Dominique

La responsable de la cuisine :

Mme TELLIER Marie Laure

Le service technique : M DUMOULIN David ou

M CARDON Frédéric

Les personnes qualifiées

Instituées par la loi du 2 janvier 2002 et le décret du 14 novembre 2003, elles sont nommées conjointement par le préfet et le président du Conseil général. Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre les résidents et l'établissement. Les coordonnées des personnes qualifiées sont les suivantes :

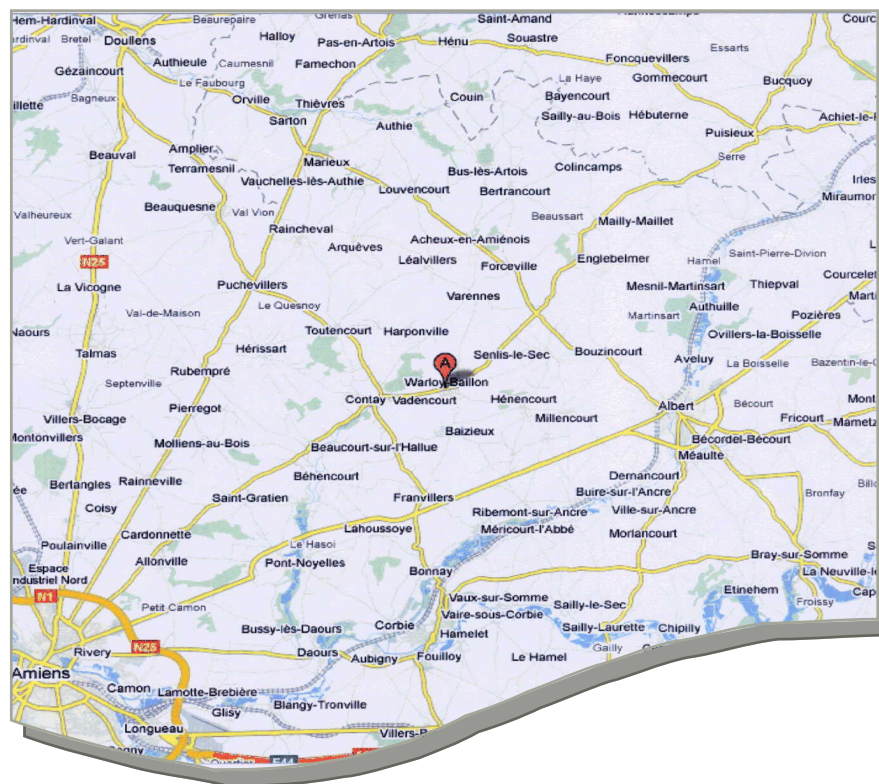
- Mme Balbina MONTEIRO COUTHINHO

E-mail : personne.qualifiee.bmonteiro@somme.fr Tél. 03 60 03 42 96

- M. Bruno EHRHARDT

E-mail : personne.qualifiee.behrhardt@somme.fr Tél. 03 60 03 42 94

Situation géographique et historique:



L' EHPAD « Florentine Carnoy » est implanté dans le centre de la commune de Warloy Baillon. Ce village de 800 habitants est située à 22 Kms d'Amiens, 9 Kms d'Albert et 12 Kms de Corbie.

Il comprend 75 chambres individuelles dont 2 chambres communicantes.

La structure est composée d'un bâtiment unique construit en 2018 implantée dans un parc arboré de plus d'un hectare.

Votre chambre

Equipée avec du matériel adapté aux besoins (lit à hauteur variable, armoire, chevet, fauteuil de repos), votre chambre comporte une salle de douche équipée d'un lavabo, d'une douche et d'un WC.

Une sonnette permet d'alerter le personnel en cas de besoins.

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur et d'une prise de téléphone (l'abonnement et l'ouverture de la ligne est à la charge du résident).

Vous avez la possibilité de compléter le mobilier avec des meubles personnels dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est fortement recommandé de personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

Tout matériel (télécommande, horloge, réveil, lampe de poche...), qui fonctionne avec des piles, est à la charge du résident.

Fonctionnement administratif:

L'EHPAD « F. Carnoy » est un établissement de statut public autonome appartenant au groupe SENEOS doté d'un :

Conseil d'Administration et d'un *Conseil de la vie sociale* qui regroupe des représentants élus des usagers, des familles, du personnel et de l'administration. Il émet des avis et fait des propositions sur toutes les questions touchant au fonctionnement de l'établissement.

Commission des menus se réunit 1 fois/trimestre. La cuisinière, la diététicienne un représentant du directeur et la secrétaire s'y rencontrent pour se concerter et de tenir compte de vos attentes.

Les tarifs

Pour 2022, le prix de l'hébergement qui est à votre charge est de 57.38 €+ 5.78 € (ticket modérateur) soit euros par jour (1957.96 euros/mois), APA déduite.

En cas de diminution de l'APA (Allocation Personnalisée de l'Autonomie), une participation supplémentaire vous sera demandée.

Le tarif est réactualisé tous les ans et affiché dans l'établissement.

La psychologue

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue deux journées par semaine. Elle est intégrée dans l'équipe pluridisciplinaire.

Elle est présente les mardis et jeudis (sauf exception).

La prise en charge de la douleur

La douleur peut faire partie de votre quotidien, le personnel soignant participe à des formations spécifiques sur ce sujet afin d'acquérir les compétences nécessaires dans la détection et le traitement de la douleur.

Dans l'établissement, ont été identifiés des « référents douleurs », personnels soignants qui s'assurent de la mise en application des dispositions contribuant au traitement de votre douleur.

Des moyens sont mis à notre disposition pour pouvoir évaluer le plus rapidement, l'intensité de votre douleur et ainsi la traiter au mieux.

Enfin, la prise en charge de la douleur ne peut se faire qu'avec votre participation et une collaboration entre le personnel soignant et les médecins pour permettre de soulager rapidement par la mise en place d'un traitement adapté.

L'équipe soignante est là pour vous écouter et vous aider

Les petites réparations

Elles sont assurées quotidiennement par les agents d'entretien de l'établissement (présent du lundi au vendredi de 8h à 17h).

Elles ne sont pas facturées.

Votre linge

L'entretien de votre linge (si vous le souhaitez) ainsi que le marquage sont assurés par l'établissement.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Pour cela, le dossier d'admission comprend la liste du trousseau minimum nécessaire. Il est demandé à renouveler votre vestiaire régulièrement pour votre confort.

Les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés (le nettoyage à sec ou les traitements particuliers sont à la charge du résident).

Tous vêtements ramenés ultérieurement devra être confiés à un membre du personnel (dans un sac plastique à votre nom) ou à la lingerie (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) pour éviter de les perdre.

La distribution du linge dans les chambres est effectuée le mardi et le vendredi en fin de matinée.

Votre courrier

Le courrier est distribué quotidiennement dans les chambres ou dans votre boîte aux lettres personnelle dans la journée (sauf le week-end) par la secrétaire.

Tout courrier est à déposer dans la boîte aux lettres qui est à votre disposition à l'entrée du secrétariat. Pour l'envoi des lettres, l'affranchissement est à votre charge.

Vos repas

Les repas sont élaborés sur place par les cuisiniers qui mettent toutes leurs compétences pour vous proposer une cuisine traditionnelle et familiale, en s'inspirant des saisons.

Les menus sont suivis par une diététicienne lors de la commission des menus (se réunissant 1fois/trimestre), afin d'assurer l'équilibre alimentaire.

Les régimes, sur prescription médicale, sont respectés (sur demande du résident).

En collaboration avec l'animatrice, il vous est proposé tous les 2 à 3 mois, des repas à thème (tels « les petits plaisirs d'Antan », « la chasse »...); afin entre autre, de concilier « plaisir de la bouche » et convivialité.

Pour vous aider dans les gestes de la vie quotidienne, vous serez pris en charge par les aides soignantes et les agents de services hospitaliers qui veilleront à assurer les soins de nursing et /ou l'aide aux repas et à préserver votre autonomie.

Les soins et le suivi médical seront effectués par les infirmières, votre médecin traitant (que vous aurez choisi à votre entrée).

Chaque fois que vous aurez besoin d'une consultation, les infirmières se chargeront d'en faire part au médecin.

La cadre de santé veillera au bon fonctionnement de chaque service et en cas de « réclamations », c'est à elle que vous devez vous adresser.

Vous avez le libre choix de vos intervenants extérieurs: médecin traitant, kinésithérapeute, pharmacien, Vos choix sont inscrits dans votre dossier au moment de l'admission, mais peut être modifiés à tout moment.

Le coiffeur, l'esthéticienne, le pédicure

Vous avez le libre choix de vos prestataires extérieurs, le coût de leurs prestations est à votre charge. Il vous appartient de prendre RDV directement ou par l'intermédiaire de votre famille.

- ♦ Une coiffeuse intervient dans notre établissement le jeudi après midi (voir plus si besoin), si vous êtes intéressés, ses tarifs et ses coordonnées sont affichés sur la porte du salon. L'après midi, le salon de coiffure est à la disposition des familles et de votre coiffeur.
- ♦ Si vous le désirez, votre esthéticienne peut continuer à vous prendre en charge, nous l'accueillerons volontiers dans notre établissement.
- ♦ Une pédicure de la maison médicale intervient chez nous régulièrement, si vous êtes intéressés, renseignez vous auprès des infirmières, elles vous fourniront ses coordonnées.

L'équipe médicale, para-médicale et autres

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adapté à vos besoins.

Horaires des repas:

- ♦ Petit déjeuner en salle : 8h00
- ♦ Petit déjeuner en chambre : à partir de 8h15
- ♦ Déjeuner : 12h en salle
- ♦ Goûter : à partir de 15h30
- ♦ Dîner : 18 h en chambre et 18h30 en salle
- ♦ Collation (en chambre) : à partir de 21h30 en chambre

Les repas sont pris en commun dans la salle de restauration, sauf pour raison médicale.

Vous pouvez partager votre déjeuner avec votre famille ou amis à la condition de prévenir le secrétariat, 48h à l'avance . Le prix du repas étant le suivant :

Petit déjeuner : 4.00 €

Le déjeuner (en semaine) : 10.00 €

Le dîner : 5.00 €

Repas enfant : 4.00 €

Repas de fêtes et jours fériés (Pâques, Ascension, Pentecôte (dimanche et lundi), Noël, Nouvelle Année.....), dimanche, repas à thèmes : 15.00 € (le nombre de places est limité et déterminé par chaque établissement).

Pour tout autre repas (kermesse, repas des familles.....) le prix sera fixé par l'association.

Le nombre de places sera limité en fonction des demandes.

Une cuisine thérapeutique est à disposition pour les familles souhaitant cuisiner un repas ou prendre un repas de l'établissement dans une pièce plus intime.

Vos loisirs

L'animatrice élabore 1 panel d'activités quotidiennes et ponctuelles.

Le planning de la semaine est affiché dans l'entrée de l'établissement et dans les ascenseurs.

De plus, l'animation de la journée même, est affichée au même endroit que le menu (aux abords de la salle de restauration).

Il vous sera proposé :

- ◆ Des ateliers quotidiens tel la gymnastique douce, la danse assise...
- ◆ Des moments festifs tels des goûters d'anniversaire, des spectacles, des repas à thèmes.
- ◆ Des rencontres inter établissements
- ◆ Des rencontres intergénérationnelles
- ◆ Des sorties (selon vos envies et attentes) comme le marché, la pêche, le musée....

En partenariat, avec l'association « les Seniors de Florentine ».

Les sorties et les visites

Les sorties sont libres et autorisées. Nous vous demandons de signaler toutes absences à l'équipe soignante afin d'éviter toute inquiétude ou recherches inutiles. Il faudra préciser l'heure approximative de votre retour en indiquant votre présence ou pas aux différents repas de la journée. Votre famille peut vous rendre visite à toute heure de la journée de préférence à partir de 10h.

Le bénévolat

Le bénévolat reste un « élément » important quant à l'équilibre relationnel et affectif des personnes accueillies.

Les bénévoles se mobilisent pour rendre votre séjour le plus agréable possible en complément de l'animatrice.

Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

Concernant la religion catholique, un office religieux est célébré dans la salle d'animation le deuxième jeudi de chaque mois.

Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du Ministre du culte de votre choix.